

Pour obtenir la F3SCT dans tous les Centres de Gestion, il ne reste plus que le Boss final !



PLAYER 01

VS

PLAYER 02



Coordination Syndicale CGT des Services Publics du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon

Bourse du Travail—Salle 22—Place Guichard
69422 LYON Cedex 03

Tél. Répondeur : 04 78 60 59 36

Email : csd69@outlook.fr



Syndiquez-vous !

Quand le CDG 69 crie au feu...la CGT voit rouge !

La F3SCT c'est quoi ?

La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) est une instance paritaire qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail et de l'organisation de travail, la protection de la santé physique et la protection de la santé mentale.

La F3SCT doit exercer ses missions pour toutes les collectivités affiliées comptant moins de 50 agents et pour les agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Son avis est sollicité sur toutes les questions de prévention des risques professionnels.

La F3SCT est composée à parts égales de représentants des collectivités et de représentants du personnel.

Elle est consultée obligatoirement pour tout ce qui concerne les domaines relevant de la santé et de la sécurité des agents des collectivités et établissements publics .

Notre combat

A l'occasion de la rencontre annuelle avec les organisations syndicales organisée par la direction du CDG 69 ce lundi 14 octobre 2024 dernier, la CGT a pu aborder la question de la mise en place de cette instance au CDG pour les collectivités de moins de 50 agents ainsi que pour ses propres agents, juste avant que l'alarme incendie se déclenche (à point nommé !) pour nous évacuer sur un exercice incendie et couper court aux échanges à ce sujet.

Or, M. Locatelli, Président du CDG 69, nous a alors répondu « Il y a actuellement 168 personnes qui travaillent au CDG, nous ne sommes pas encore à 200 ! Je n'ai pas envie de mettre en place une instance supplémentaire, il n'y en a pas besoin. »

Cependant il s'avère que 168 agents employés par le CDG, auxquels s'ajoutent l'ensemble des agents des collectivités de moins de 50 agents, nous donne alors un total d'environ 3 500 agents. Le seuil des 200 agents à partir duquel la F3SCT doit être obligatoirement mise en place est ainsi largement atteint, et il s'avère que le CDG 69 est le seul du territoire national à ne pas encore avoir instauré de F3SCT au sein de son CST. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur la jurisprudence du tribunal de Versailles en Avril 2024 contre le CIG Grande Couronne qui l'enjoint à mettre en place cette instance.

Les arguments mis en avant par le Président du CDG ne sont pas acceptables, nous ne devons ainsi rien lâcher et continuer le combat pour les fonctionnaires territoriaux impactés. Refuser de mettre en place cette instance, c'est bafouer le travail remarquable des agents sur leurs postes de travail, c'est nier les sacrifices quotidiens de milliers de fonctionnaires territoriaux, au détriment de leur santé et de leurs conditions de travail toujours plus déplorables, mis à mal par la baisse drastique des dotations aux collectivités.

En ce sens, la CGT a déposé un préavis de grève en mains propres à M. Locatelli, Président du CDG 69, pour la période du 30 octobre au 31 décembre 2024, afin de lui montrer que nous, fonctionnaires territoriaux, méritons d'être respectés et entendus sur nos conditions de travail.

La Coordination Syndicale Départementale de la Fédération des Services Publics appelle à un rassemblement ce jeudi 14 novembre 2024, de 9h30 à 16h, devant le CDG 69 (9 allée Alban Vistel, Sainte-Foy-lès-Lyon)